

## « Un orchestre à l'école » - 9 novembre 2004

### Récit d'expérience : intervention de Chantal Chatain

Professeur de formation musicale à l'école municipale de musique agréée de Vaulx-en-Velin, intervenant sur le projet du Collège Henri Barbusse.

**Partenariat Ecole de musique / Collège Barbusse Vaulx en Velin**  
**Apprentissage musical par la pratique Instrumentale et vocale collective**  
**Ecole de musique de Vaulx en Velin - Novembre 2004**

#### **Introduction :**

En septembre 2001 commençait un partenariat entre l'école de musique agréée et le collège Barbusse de Vaulx en Velin. Nous nous proposons d'en faire ici d'en faire la description la plus fidèle possible, ainsi que le bilan forcément provisoire.

#### **1. Contexte socio culturel.**

La ville de Vaulx en Velin

La ville de Vaulx en Velin est fortement marquée par un urbanisme longtemps non pensé en terme d'espace de vie mais plus d'accumulation de logements souvent à loyers modérés (le parc H.L.M représente plus de 70% de l'habitat ). Depuis de nombreuses années la municipalité tente de reconfigurer et réhabiliter cet espace permettant les échanges sociaux et une vie plus « humaine ». Les équipements sociaux, sportifs et culturels sont très nombreux et participent à cette volonté politique forte d'accompagnement social, mais aussi culturel, véritable enjeu dans la construction d'une identité vaudaise revendiquée.

#### **L'école de Musique**

L'école de musique participe à cette politique générale et a été amenée en 2001 à reformuler ses objectifs dans le contexte de la politique de la ville . Elle se situe à Vaux Village, où elle partage avec une bibliothèque les locaux de l'ancienne mairie. Les enseignants sont au nombre de 23.

Les activités sont très nombreuses et s'inscrivent chacune dans un des 4 types de cursus, dans lesquels se répartissent les 450 élèves :

- Le cursus général des études complété par des contrats en fin de 2ème et 3ème cycle.
- Le cursus « musiques actuelles amplifiées (MAA)»
- Le cursus « musique ancienne »
- Le cursus « collège Barbusse»
- Le cursus « adultes »
- Les ateliers

Les différents cursus s'organisent autour de la pratique instrumentale ou vocale (ateliers ou la pratique est plutôt prévue en groupe, même si la réalité des inscriptions ne permet pas toujours cela), renforcée par la pratique de musique d'ensemble (contrats), puis par la pratique de la Formation Musicale (cursus « adultes » et « général des études», « MAA »).

Le cursus « général des études» rassemble le plus grand nombre d'élèves (86,5%). Il est conçu sur la structure horaire suivante :

- FM de 2heures, dont une demi-heure de pratique d'ensemble vocale ou instrumentale.
- FI de \_ heure la seconde année et jusqu'en deuxième cycle, ensuite \_ d'heure, si l'élève suit normalement le cycle commencé.

- PMC obligatoire à partir du deuxième cycle, durée variable selon le dispositif.

### **L'investissement budgétaire municipal**

L'investissement de la mairie est vraiment important, il est destiné à soutenir un projet qui s'inscrit dans sa politique globale, et à destination de sa jeunesse : dans un souci de développement de sa citoyenneté (musique d'ensemble, respect des règles dans un projet commun pour le résultat global où chacun peut tout autant faire réussir le projet, ou le mettre en péril), dans une volonté de mise à disposition d'une culture pour tous sans restriction due au niveau social et économique, dans un souci aussi de favoriser une certaine mixité sociale (en tentant de fidéliser une population traditionnellement tentée par les collèges privés de Lyon, ou de la COURLY).

#### **Budget de l'école de musique de Vaulx-en-velin (relevés pour l'année 2003/2004)**

Coût moyen par élève en 2003 : 2134 €

Budget total de fonctionnement : 1 020 675 € (BP 2003)

Part de la subvention municipale pour le fonctionnement : 92,21 %

Part de la subvention du Conseil Général : 33480 €

Participation des familles : 46 000 €

Tarifs pour FM + pratique instrumentale : de 137,40 € (élèves habitant Vaulx-en-Velin et instituteurs ou animateurs de la ville) à 412,20 € (élèves n'habitant Vaulx-en-Velin et ne participant pas aux ensembles).

#### **Budget des classes musique du Collège Barbusse**

Actuellement, 10 professeurs sont mobilisés autour de ce projet : 6 professeurs d'instrument (FI) : Flûte traversière, clarinette, trompette, guitare, synthétiseur, percussions, trois professeurs de formation musicale (FM), et un enseignant coordinateur et chargé de la pratique musicale collective (PMC).

Les élèves payent depuis l'année dernière un droit d'inscription qui s'élève à 22€80 pour l'année scolaire.

Le montant des dépenses engendrées par ces classes (sur le budget de l'école de musique) était de 62217 € pour 56 élèves (coût par élève : 1111 €). Cette année, nous avons accueilli le nombre maximum d'élèves avec un cursus entier sur les 4 niveaux du collège, de la 6ème à la 3ème.

#### **Naissance du projet**

##### **Les limites d'un partenariat ancien**

##### **Cursus « général des études », en après-midi**

Depuis de nombreuses années l'école de musique avait noué des liens avec les différents collèges de la ville. Chaque collège était invité à réunir les différents élèves de l'école de musique « collégiens » d'un même niveau, dans une même classe, pour pouvoir les libérer deux après-midi par semaine, et faciliter ainsi leur accès à l'école de musique dans des horaires pédagogiquement favorables. Le dispositif profitait bien sûr aux élèves, mais aussi à l'école de musique qui pouvait utiliser un temps traditionnellement inoccupé, ainsi qu'au collège qui pouvait éventuellement fidéliser un public, de plus en plus tenté par les établissements privés de la région. Il s'agissait également pour l'école de musique de concourir à soutenir la politique de la ville concernant ses efforts de mixité sociale, en offrant un dispositif éducatif et culturel favorable et attrayant à des familles tentées par un déménagement.

Ce partenariat était fragile. L'école de musique se trouvait en position de demandeuse et était donc soumise au bon vouloir des multiples chefs d'établissement, qui ne cessaient de par le jeu des mutations de se succéder. Il semblait que ce dispositif spécifique commençait à atteindre ses limites : les collèges ne jouaient pas toutes les années le jeu, et ainsi le nombre d'élèves concernés

potentiellement par le dispositif variait considérablement d'une année sur l'autre. Il devenait difficile de constituer des classes de FM d'élèves de même niveau pour suivre le cursus dit « normal ». Pour finir, le dispositif n'était réalisable que pour les élèves scolarisés en 6ème et en 5ème, les horaires des classes supérieures étant plus chargés avec la seconde langue et éventuellement le latin. Depuis la rentrée de 2003, ce dispositif a donc été abandonné.

### **Ateliers instrumentaux « musique actuelle »**

En parallèle, une action spécifique en faveur des élèves du collège Barbusse de Vault en Velin était menée par trois enseignants. L'intervention se passait au collège, dans un temps périscolaire (fin d'après-midi) sous la forme de trois ateliers de pratique instrumentale de groupe : synthétiseur, guitare, batterie.

L'action s'est poursuivie plusieurs années de suite soutenue par Monsieur Folliet le principal adjoint du collège, lui-même musicien. Les conditions n'étaient guère favorables : les professeurs de musique de collège se succédaient sans porter d'intérêt au projet. Les moyens techniques étaient insuffisants : salles sans cesse changeantes sans aucune information, élèves présents au gré de leur bon vouloir. Les élèves ne possédaient pas eux-mêmes d'instrument, ils se contentaient de pratiquer pendant l'heure d'atelier, une fois par semaine. Les progrès étaient au mieux lents, sinon inexistantes. Ce projet avait atteint lui aussi ses limites.

### **Septembre 2001 : un nouveau projet**

Messieurs Lucas et Folliet prévoient pour la rentrée une nouvelle forme de collaboration entre les deux établissements : EMMA et collège. Ils souhaitent rassembler dans une même 6ème des élèves non musiciens, avec l'objectif de leur faire pratiquer la musique d'ensemble, instrumentalement et vocalement (pour tous les élèves la double pratique).

Le professeur de musique du collège, Florence Rouillaud-Yslan, est ouverte au projet, une équipe au sein de l'école est constituée. Il s'agira des classes : de percussion, synthétiseur, guitare, et une forte orientation sur les vents avec les classes de flûte traversière, clarinette, et trompette. Le choix des instruments se fait par le directeur de l'école de musique, sur la disponibilité horaire des professeurs et leur acceptation à cette proposition.

L'enjeu pour le collège est de créer une dynamique autour du projet musical. Pour les deux établissements il s'agit de travailler dans le sens du projet collectif. Il s'agit d'amener l'élève à développer une certaine conscience de soi, de ses capacités, de l'effet de la continuité dans l'expérimentation, lui faire découvrir les vertus du travail..., le rendre acteur dans son collège et sa ville (c'est pourquoi les cours seront dispensés également dans les locaux de l'école de musique municipale, lieu que beaucoup ne connaissaient pas, ou n'auraient jamais osé visiter). Il s'agit d'assurer une partie de notre rôle redéfini par l'équipe pédagogique en 2001 et qui concerne notre intégration dans la vie des habitants, et notre capacité à intégrer nos usagers dans une identité citoyenne vaudoise.

Pour l'école de musique, il s'agit d'une part de remplir dans l'immédiat, des heures vacantes pour certains professeurs, et à plus long terme, il s'agit de diversifier le public de l'établissement, répondant d'un peu plus près à notre mission de service public.

## **Dispositif**

### **3.1 Constitution de la classe**

Depuis la deuxième année nous organisons des tests d'entrée, basés majoritairement sur la motivation énoncée de l'élève (nous ne désirons pas promouvoir une classe « d'élite » où les parents informés inscriraient leur enfant pour un enseignement plus serein). Quelques tests

concernant l'aisance naturelle à bouger, reproduire un rythme, une mélodie, permettent éventuellement de départager des élèves en cas de surnombre. Les tests sont faits par le professeur du collège et le professeur coordinateur de l'EMMA. Les directeurs des deux « établissements reçoivent eux, les parents pendant ce temps, pour les informer du dispositif, des droits des élèves mais aussi de leurs devoirs (travailler l'instrument à la maison par exemple).

Pour finir la classe accueille également les élèves « anciens élèves du cursus général des études » de l'école de musique, qui suivant leur scolarité normale entrent en classe de 6ème au collège Barbusse. Ces élèves sont acceptés d'office dans la classe musique, à condition bien sûr qu'ils en émettent le vœu. Ces élèves suivront, comme jusqu'à présent leur cours d'instrument et de FM en soirée, ou le mercredi. Ils poursuivront deux cycles (général des études et collège Barbusse) en suivant la PMC avec leurs camarades de collège, et les deux heures de musique au collège. Bien sûr ces élèves conservent leur instrument qui ne fait pas nécessairement partie des instruments proposés au cycle Barbusse.

### 3.2 Inscription

Les élèves sont inscrits normalement par leurs parents au collège en juin. En septembre nous demandons aux parents de se déplacer à l'école de musique pour signer le papier concernant le prêt de l'instrument. Ce sera pour beaucoup de parents la seule fois dans l'année qu'ils se déplaceront à l'école de musique, beaucoup également n'assisteront pas aux auditions de la classe de leur enfant.

### 3.3 Prêt d'instrument

Un instrument est prêté à chaque élève par l'école de musique, durant l'année scolaire. Les guitares appartiennent elles au collège. Les élèves doivent (sauf pour les synthétiseur) amener leur instrument à chaque cours et le ramener chez eux ensuite. Pour les percussionnistes, les élèves disposent d'un djembé les deux premières années. Ensuite, l'instrument est amené ou non suivant le programme et la décision du professeur de percussion.

### 3.4 Le statut de l'élève

Chaque élève conserve son statut de collégien y compris dans l'école de musique. Ainsi il doit amener systématiquement son carnet de correspondance. Les manquements ou les efforts particuliers dans l'école de musique sont signalés, sanctionnés, au même titre qu'au collège.

### 3.5 Le suivi de la scolarité

Le suivi de la scolarité est fait au même rythme que dans le dispositif du collège, et les évaluations des élèves paraissent dans les bulletins trimestriels. Ainsi, pour une fois cette activité (l'apprentissage musical et instrumental) qui traditionnellement demande un investissement très fort en terme de temps, de volonté, d'énergie, est prise en compte dans la progression scolaire des enfants. Pour certains nous en avons vu les effets positifs : par exemple les difficultés de certains élèves ont parfois été relativisées par un comportement dynamique et volontaire dans le projet musique, même si par ailleurs des difficultés d'apprentissage n'étaient pas forcément exclues. En fin d'année un bulletin annuel récapitule la progression de l'élève dans toutes les matières musicales, et fait le point sur l'évaluation constatée lors de l'audition de PMC et sa préparation.

Les absences sont signalées systématiquement au collège qui s'occupe de la suite à donner. Un soin particulier est apporté au contrôle du visa du collège notifiant que l'administration a bien suivi l'absence de l'élève. Ceci est essentiel à la scolarité, chaque élève devant sentir que le collège et l'école de musique sont continuellement en contact.

### 3.6 Le choix de l'instrument.

Les élèves doivent choisir leur instrument relativement vite. Lors des tests en juin ou début juillet, une vidéo où chaque professeur présente son instrument est visionnée par les élèves. Nous insistons sur le fait que l'instrument choisi le sera pour l'ensemble des 4 années de collège ; bien entendu le choix de l'élève de s'inscrire à nouveau en classe musique, est renouvelé chaque année.

Cette année nous tentons d'organiser une rencontre musicale entre notre classe musique de 6ème et les différentes classes de CM2 du périmètre du collège. Les difficultés sont nombreuses, au départ de l'action, les contraintes hiérarchiques et administratives étant nombreuses. Nous voudrions tout à la fois par cette rencontre faire connaître le projet auprès du plus grand nombre, et initier une première découverte des instruments, favorisant un choix plus élaboré de l'instrument pour ceux qui choisiront cette classe musique.

Il est à noter que même si ce choix est relativement rapide, ce n'est pas le critère de rapidité qui semble poser des problèmes : nous avons pu constater que les trois noms d'instrument classés par ordre de préférence donnés par chaque élève en juillet, ont encore été cités par les mêmes élèves et pour la grande majorité dans l'ordre, fin septembre. La demande qui revient chez quelques élèves (et plus souvent énoncée par les parents lors de l'inscription à l'école de musique) , par contre, est la possibilité de choisir un instrument qui ne fait pas partie de la mise à disposition.

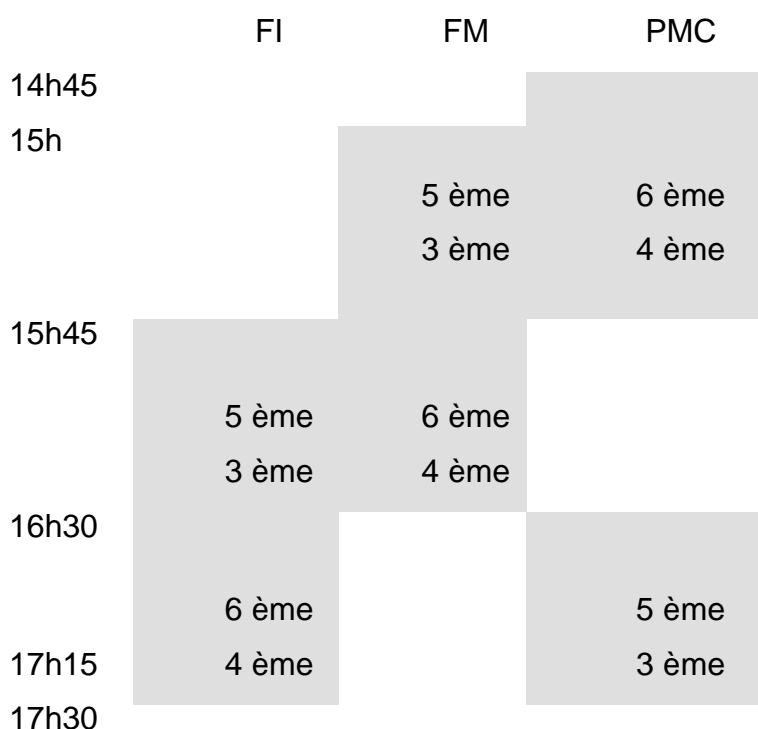
### 3.7 L'emploi du temps

Chaque élève suit un enseignement musical hebdomadaire de 4h30.

Soient :

- 2H00 d'éducation musicale générale et technique au collège.
- 1H de pratique musicale collective vocale et / ou instrumentale, à l'EMMA.
- 0h45 de Formation, à l'EMMA, par demi-classe.
- 0H45 de formation instrumentale en groupe de 3 ou 6 élèves suivant la discipline choisie, à l'EMMA.

### 3.8 Organigramme de l'école de musique concernant le projet



Les classes 6ème et 5ème sont accueillies le mardi, les 4ème et 3ème le sont le jeudi.

Les cours du cycle ont été conservés sur le même créneau horaire, pour faciliter la communication entre membres de l'équipe, et favoriser les décroisements : lorsque c'est nécessaire, tout le monde se rejoint dans la même salle autour du même projet.

## **Démarche pédagogique**

### **Au cœur du dispositif : la musique d'ensemble**

La pratique musicale collective constitue le cœur du dispositif. Ce choix a été fait par les directeurs des deux établissements, la majorité de l'équipe elle, restant sur une idée vague des finalités et objectifs d'un tel projet. Quelques uns au contraire, virent là l'occasion de vérifier certaines idées pédagogiques difficiles à expérimenter dans une structure d'enseignement musical agréé :

« De cette pratique collective, doivent surgir des besoins, des questions, concernant la manipulation des instruments, l'usage des codes musicaux pour pallier aux limites de la mémoire de chacun. Ainsi, cette pratique rendue la plus attractive possible, doit amener les élèves à chercher dans les activités complémentaires (FI et FM) des réponses, ou des facilitations à leurs difficultés en pratique collective. »

Les professeurs d'instrument et de formation musicale, ont vu ainsi leur progression pédagogique complètement chamboulée par les besoins variés des morceaux proposés en musique d'ensemble. Ainsi, très vite l'usage des notes altérées et des rythmes syncopés s'est imposé. Ces exigences nouvelles ont beaucoup malmené l'équipe.

Actuellement les professeurs, après un temps de perte de repères, commencent à reconstruire leurs objectifs par instrument, et parviennent à reformuler des exigences, qu'ils ne s'autorisaient plus, ou qu'ils n'arrivaient plus à cerner.

### **Le répertoire**

Nous avons choisi de partir d'un répertoire connu des élèves : essentiellement des chansons de la radio, des musiques très connues d'Amérique du sud. Chaque fois l'un de nous « bricole » un arrangement, pour une formation qui ne change pas : toujours les 6 mêmes instruments, dans des quantités variables. Très souvent les professeurs d'instrument ne sont pas satisfaits, la tessiture n'est pas la plus indiquée, les rythmes non plus, etc... Chacun propose alors pour son instrument une nouvelle version. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un véritable « arrangement » dans les règles de l'art, mais bien d'un bricolage que nous tentons de rendre satisfaisant.

Les difficultés à ce stade du projet, vont sans doute résider dans ce que l'on pourrait appeler « un sursaut » de fidélité à la tradition, certains simplifiant de plus en plus les partitions pour leur instrument, tendant peut être à retrouver une progression basée sur l'accumulation ordonnée et lente d'apprentissages instrumentaux (ce serait à vérifier instrument par instrument). Ce processus comporte deux dangers : premièrement il risque de rendre le résultat global insatisfaisant, dépourvu de musicalité, et donc non attractif pour les élèves (et le professeur de PMC !) ; le deuxième danger est très associé : bientôt comme dans l'enseignement habituel, il faudra attendre un niveau minimum instrumental, avant de pouvoir faire de la musique ; la musique d'ensemble ne sera plus l'occasion de mettre l'élève en situation problème, ou de recherche, mais deviendra l'occasion de perdre une fois de plus son identité au sein d'un groupe, dont personne ne ressent la satisfaction d'apporter sa contribution.

Voici quelques partitions travaillées depuis le début du projet :

- Le lion est mort
- Madingwa de Yannick Noha
- Amazing grace
- Objection tango (un tub de l'année 2002/2003) de la chanteuse Shakira
- Un meddley des chansons de Goldman
- Babel (une chanson de la chanteuse Noa)
- .....

## **Elargir le projet en proposant d'autres instruments ?**

La question s'est posée au niveau de l'équipe, soulevée par certains professeurs qui ne voulaient pas voir leur temps horaire monopolisé par cette action précise. Ces personnes en ont fait directement la demande au directeur qui a confirmé sa position : « conserver les mêmes instruments pour toutes les promotions ».

Budgétairement il n'aurait pas été concevable de multiplier les professeurs d'instrument pour un même niveau de collège. Par contre il aurait été envisageable de varier les instruments suivant les différentes promotions (pour une nouvelle classe de 6ème les instruments proposés ne seraient pas les mêmes).

Il n'est bien sûr pas exclu que cela se passe un jour, même si pour le coordinateur il est beaucoup plus facile de conserver la même équipe relativement restreinte.

### **La convention...**

Très vite est apparue la nécessité d'écrire et de signer une convention entre les deux structures, et si possible entre les deux institutions. Nous avons la conscience aigüe que les changements très fréquents dans la direction du collège (deux départs depuis les débuts) ou du professeur de musique (ce qui ne s'est jamais produit jusque là, ouf merci !) pouvait mettre en péril l'interprétation du partenariat, des objectifs, et des accords convenus. Un accord écrit, même s'il peut être dénoncé régulièrement ou dans un délai prévu, engage plus les acteurs, et permet éventuellement d'appuyer une nouvelle discussion sur des positions communes à un certain moment.

Nous avons appris laborieusement qu'aucune convention ne pouvait être signée entre le rectorat et la mairie de Vaulx en Velin. Seul le principal du collège, après soumission au conseil d'établissement pouvait signer un tel document. Notre élue à la culture nous a assisté dans les négociations concernant l'élaboration du document, et une première convention a vu le jour. Celle-ci n'a jamais été signée par le principal du collège. Actuellement, nous avons remis à jour une deuxième convention, qui a été cette fois-ci soumise et acceptée dans les deux conseils d'établissement, et qui devrait donc pouvoir être signée prochainement...

### **Les surprises**

#### **La mise en route**

Le projet n'a pas commencé exclusivement avec des professeurs volontaires. Certains ne pensaient pas que le projet pouvait continuer sur plusieurs années. La finalité, les objectifs de ce projet n'ont donc pas été discutés avant un certain temps.

#### **La découverte des élèves**

Tout était très nouveau. Les élèves étaient très bruyants par rapport à nos élèves jusque là. Lorsque nous analysons sereinement la situation (c'est-à-dire en après-coup !), il ne peut nous échapper que ces comportements nouveaux ne le sont que pour nous. Ils existent habituellement et qui plus est nos élèves de « d'habitude » sont les mêmes que ceux-ci, seul le fait qu'ils se déplacent en groupe-classe déjà constitué, ayant une vie et une cohésion journalière, rend leur dynamique ... beaucoup trop dynamique pour notre résistance première ! Notre capacité à tolérer les déplacements chahuteurs dans les couloirs, les débordements verbaux en classe est vite dépassée... Nous avons du relativiser et instaurer des règles, les énoncer clairement à tous.

### **La notion de travail personnel**

Il apparaît très vite, que les élèves ont des difficultés de concentration, et que le travail personnel, n'est même pas vraiment envisagé. Ce phénomène que nous ne pouvons pas ignorer chez nos élèves « habituels », nous paraît être à son comble, dans ce cadre. Le principal adjoint, nous confirmera que les professeurs du collège travaillent chaque jour avec cette réalité. Il ne s'agit pas seulement de manque de motivation, mais déjà d'un manque de représentation concernant

l'approfondissement des compétences par une révision, un prolongement de travail, mais aussi et surtout un manque d'accompagnement ou tout simplement de soutien moral de la famille (vis-à-vis de l'élève) qui gère bien d'autres soucis prioritaires sociaux économiques.

### **La notion d'équipe pédagogique**

Chaque année, le temps horaire des professeurs consacré au partenariat avec le collège augmente. Ceci n'avait pas été prévu par chaque professeur, et certains voient avec désappointement leur temps horaire traditionnellement consacré aux élèves habituels de l'école de musique diminuer. Ceci a bien entendu entraîné des tensions. Il devient parfois alors difficile d'évaluer les raisons profondes de certains avis pédagogiques.

Bien entendu il est habituel qu'un avis ou l'énonciation d'une réflexion pédagogique soit sous-tendue et nuancée des intérêts particuliers de chacun ; la question pédagogique engage chacun au plus profond de ses convictions et donne peut-être à voir un aspect de l'identité du professeur, et dans ce contexte les tensions sont inévitables dans une équipe.

Le projet en lui-même, tout en modifiant le processus pédagogique, passant comme nous l'avons dit d'un enseignement traditionnel basé sur la présentation lente, et progressive de notions ou de gestes à acquérir, à un enseignement basé sur la mise en situation musicale immédiate, visant à créer la demande d'aide de la part des élèves, ce projet s'est imposé doucement dans sa durée, et a commencé à remettre en question les schémas habituels des enseignants. Certains se sont sentis déstabilisés, et doucement nous tentons de poursuivre le dialogue.

### **Les institutions...**

Chacun de nos établissements a ses règles. Il nous a fallu apprendre à nous connaître et respecter :

- nos emplois du temps (presque opposés !)
- Nos règlements
- Notre fonctionnement administratif (dates des inscriptions, début des cours)

Le changement d'interlocuteur au collège (principal adjoint, puis principal qui sont mutés) constitue une difficulté supplémentaire, qui pourrait devenir une difficulté majeure, selon la personnalité du nouvel arrivant.

### **Les bonnes surprises.....**

Le principal adjoint, nous signale à chaque réunion combien les classes « musique » sont connues pour être les plus calmes, concentrées, disciplinées du collège. Le niveau de ces classes tend à être significativement plus élevé que la moyenne, même si nous ne disposons pas d'éléments chiffrés permettant l'analyse.

De notre côté, et je dois parler en mon nom, je suis tout à fait surpris de voir à quelle vitesse les élèves intègrent certaines notions (comme la contrainte de la transposition pour les instruments en sib), leur capacité de mémorisation absolument incroyable, et leur volonté farouche de travailler pour que « cela sonne ». Ils font preuve pour la plupart d'une grande responsabilité vis-à-vis du groupe et du résultat final. Pourtant les habitudes ne tendent pas à rejoindre celles que nous connaissions jusque là : toujours peu de travail personnel (ou pas), l'essentiel se faisant en cours. Par contre, naturellement les élèves s'entraident, se conseillent sur une position, se rappellent des doigtés, des rythmes, .....

Le travail avec ces élèves est particulièrement gratifiant : nous avons la chance de vivre ensemble une aventure que chacun contribue à faire évoluer.

Les abandons sont pour l'instant peu nombreux, ils proviennent essentiellement de déménagements, d'arrêt pour difficultés majeures dans l'aisance corporelle (2 élèves), de choix d'orientation par le collège pour un élève en difficultés dans l'enseignement général, d'une sanction



pour un élève (le collège lui a refusé sa ré-inscription), et pour une élève un abandon par non intérêt pour son instrument.

### **Conclusion**

Cette année scolaire nous avons enfin toutes les classes du cycle « collège Barbusse », ce qui nous permettra en fin d'année sans doute de tirer un premier bilan complet. Les outils permettant d'établir ce bilan, n'ont pas encore été discutés, on peut cependant supposer qu'ils porteront d'une part sur l'assiduité des élèves, le nombre d'arrêt en cours de route (en analysant précisément les raisons chaque fois que cela sera possible), le nombre d'élève s'inscrivant éventuellement à l'école de musique (quel que soit le cycle, ou l'atelier), les compétences et notions acquises en culture, technique et pratique musicales.

Bien entendu, la première classe de 6ème que nous avons accueillie, ne peut en aucun cas représenter le modèle absolu des effets que peut avoir le projet sur la scolarité des élèves, ainsi que sur leur devenir de musicien, et il est à souhaiter que nous ne satisfaisions jamais de bilans quels qu'ils soient, mais que nous restions à l'écoute des élèves, des expériences de collègues dans d'autres circonstances et d'autres lieux, en résumé que nous gardions l'énergie créative des débuts....